

Affiché sur  
le site le  
29.09.2022



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 19 heures, le conseil municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs AUDOUY Muriel, BONNAFOUS Guy, BOUSQUET Martine, CADAS Yves, CALAIS Maxime, CHADOURNE Stéphane, CONCHIONE Christian, DARRIEUMERLOU Dominique, DRIS Thomas, FABRE Nathalie, GONZALEZ Gilles, GRABIE Muriel, GUIRAUD Guy, JUIN-PENSEC Michelle, LAMPE Jérémie, MARQUES Séverine, MARTINEZ Jean-Jacques, MASI Jean, MEDA Didier, POTTIEZ Sylvie, REGAUDIE Catherine, ROUZOUZ Philippe, SEYTEL Isabelle, SPERANZA Marie-Line.

**Procurations :** Monsieur David CARLIER à Madame Isabelle SEYTEL, Monsieur Samuel MINEO à Monsieur Philippe ROUZOUZ, Madame Christine PÉRISSÉ à Monsieur Jérémie LAMPE, Madame Hélène SUSSET à Madame Martine BOUSQUET.

**Absents :** Mesdames et Messieurs Vanessa BUCCHIERE, David CARLIER, Samuel MINEO, Christine PÉRISSÉ, Hélène SUSSET.

### **Quorum :**

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	24
	Procurations	4
	Absents	5
	Votants	28

**Secrétaire de séance :** Madame Michelle JUIN-PENSEC

### **DELIBERATION N° 43/2022**

#### **Recrutement de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;  
**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ;

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mai 2023 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35ème.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme aux registres  
Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 27 septembre 2022

**Le Maire**  
**Yves CADAS**



**La Secrétaire de séance**  
**Michelle JUIN-PENSEC**